



# PROCES VERBAL

## des délibérations du Conseil Municipal du Lundi 24 septembre 2012

Le lundi 24 septembre 2012, à 20 h 45, le Conseil Municipal s'est tenu au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur **Laurent KOBLER**, 1er Adjoint au Maire, après convocation envoyée le 19 septembre 2012 et affichage au panneau municipal situé près de la mairie le 19 septembre 2012.

<u>Etaient présents</u>	:	Laurent KOBLER - Christine MALGLAIVE - François SAUVAGE - Anne CHASSARD - Vincent ROUYR, Adjoints au Maire Virginie BOURGEOIS - Christelle L'HUILLIER - Pier Giovanni LEONARDI - Thérèse DA PONTE - Francis KUBLER - Sébastien BORDET, Conseillers municipaux			
<u>Absents excusés</u>	:	Edith CEGLARZ, Maire Pascal BEAU, Conseiller municipal			
<u>Absents non excusés</u>	:	Joël HUET - Stéphane ERHART - Hervé TATON - Etienne BEAU, Conseillers municipaux			
<u>Procurations</u>	:				
<b><u>Présents</u></b>	<b>:</b>	<b>11</b>	<b><u>Votants</u></b>	<b>:</b>	<b>11</b>

## DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

---

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Monsieur **Francis KUBLER** comme Secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

- 01 C.C.B.P - Création d'une Société Publique d'Aménagement - Modification de la délibération du 13 juin 2012

**C.C.B.P.**

# **1 CREATION D'UNE SOCIETE PUBLIQUE D'AMENAGEMENT COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 13 JUIN 2012**

*(Rapporteur : Monsieur Laurent KOBLER)*

Par délibération du 13 juin 2012, le Conseil Municipal :

- a approuvé le projet de statuts de la Société Publique Locale annexé à la présente délibération
- a approuvé le projet de pacte d'actionnaires annexé à la présente délibération
- a souscrit à 638 actions de 10,00 € chacune correspondant à la la somme de 6.380,00 €, à libérer de moitié de ce montant à la constitution de la Société Publique d'Aménagement et d'Equipement du Bassin de Pompey, le solde étant libérable sur appels du Conseil d'Administration dans un délai maximum de 3 ans
- a autorisé le Maire à signer les statuts de la Société Publique d'Aménagement et d'Equipement du Bassin de Pompey, à déposer toutes pièces à toutes administrations, signer toutes déclarations de souscription et procéder à la libération du capital souscrit
- a autorisé le Maire à signer le pacte d'actionnaires

Cette décision du Conseil Municipal doit être complétée par la désignation d'un délégué élu de la Commune pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale d'Aménagement.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, DECIDE de :**

**DESIGNER** Monsieur Laurent KOBLER pour siéger à l'assemblée spéciale de la Société Publique d'Aménagement et d'Equipement du Bassin de Pompey et, sous réserve de la délibération de cette dernière, de siéger au conseil d'administration.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 h 00.

Le Présidente de séance,



**Laurent KOBLER**

Le Secrétaire de séance,

**Francis KUBLER**